

Marie-Claire Terrier est désignée secrétaire de séance.

### **Approbation du compte rendu du conseil du 10 avril 2017**

Claude Didier demande que le compte-rendu soit rectifié de la manière suivante : dans le paragraphe 4 et dans le débat relatif à l'approbation des budgets primitifs 2017, il a été mentionné « ... à propos des subventions versées aux associations, Claude Didier est surpris par le décalage des sommes dédiées à l'Etrier et à Recycl'art... » ; or, Mr Didier ne faisait pas référence à une différence financière mais à une différence en terme de traitement entre les 2 associations.

☞ **8 abstentions**

### **1- Présentation : gendarmerie – création de la brigade de contact à Clelles**

#### **Présentation effectuée par Mr le Commandant Host et Mr l'Adjudant-chef Blériot**

Depuis quelques années, de nombreuses gendarmeries ont été fermées. La création de ces brigades de contact permet la préservation du maillage territorial et la présence de l'Etat dans tous les points de l'hexagone. Aujourd'hui, il existe 30 points à titre expérimental sur le territoire national. Il s'agit d'unités à faible effectif, orientées principalement vers l'extérieur qui ont vocation de contact et qui permettent une visibilité plus grande de l'action de la gendarmerie. Ces brigades de contact nécessitent un climat de confiance et des échanges avec la population.

Pour le Trièves, il existe 3 brigades territoriales dont le fonctionnement n'est pas optimal ; le choix de créer une brigade territoriale de contact a donc été fait pour renouer le contact avec la population et les élus. Cette brigade, dont la 1<sup>ère</sup> mission est la surveillance générale et le contact avec les partenaires qui sont au cœur du territoire, est dans sa phase d'expérimentation depuis le 1<sup>er</sup> février dernier.

En ce qui concerne les rôles de chaque brigade, Mr Blériot précise que la brigade de Clelles n'accueillera plus aucun public. Les 2 unités de Monestier de Clermont et de Mens sont chargées de la surveillance judiciaire, des interventions et de l'accueil du public.

Mr Blériot s'interroge sur les 1ers retours de cette expérimentation : la population a-t-elle remarqué que la présence des gendarmes est plus importante ?

Plusieurs élus l'ont constaté ; le contact régulier avec les habitants amène un sentiment de sécurité et d'apaisement.

Guy Percevault souligne l'importance de communiquer lorsqu'il y a des vagues de cambriolages sur le territoire.

La brigade de proximité devrait permettre une meilleure diffusion d'informations.

Jérôme Fauconnier remercie le commandant Host et l'adjudant-chef Blériot de cette intervention.

### **2- Présentation : Département de l'Isère – restitution du travail effectué sur le thème « Créer un emploi par commune »**

Restitution par Mme Celles du travail effectué pendant 6 mois auprès des élus locaux sur le thème « Créer un emploi par commune ou comment une commune peut-elle faire levier sur l'emploi ? » et « La mise en place d'un réseau de transport solidaire ». (cf pièce jointe).

Jérôme Fauconnier remercie Madame Celles pour cette présentation.

### **3- Présentation : SIGREDA – présentation de l'étude sur l'organisation de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le versant du Drac Isérois**

Un cabinet d'étude a été missionné par le SIGREDA pour effectuer une étude portant sur l'organisation de compétence GEMAPI. Cette mission, débutée en début d'année, porte sur la totalité du territoire du Drac et a permis de dresser un état des lieux et un diagnostic afin de proposer différents scénarii.

Dans un premier temps, il convient de définir le bon périmètre de gestion et de travailler sur les missions qui pourraient être mutualisées. La réflexion porte sur les modalités d'attributions des missions et leur financement.

Jean-Pierre Agresti propose que les élus soient dotés d'un dispositif qui permette de donner un conseil en amont. Il y a un énorme travail sur le foncier pour déterminer qui est réellement propriétaire. Les cours d'eau

étant tellement morcelés avec de nombreuses parcelles privées, il ne s'agit donc pas simplement de gestion. Le sujet est extrêmement complexe. A propos de la réflexion sur le périmètre, il est exclu de conseiller aux conseillers de traiter des bassins en prenant la Romanche ce qui serait très difficilement gérable. La proposition faite au conseil syndical concerne les communes le plus en amont du Drac (carte gauche). L'inquiétude des membres du bureau est que l'Etat se désengage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Tous les cours d'eau qui étaient jusqu'à aujourd'hui pris en charge par RTM vont donc être gérés soit par des particuliers soit par les communes. Or, les propriétaires privés sont incapables de délimiter exactement leurs limites de propriété ; ce qui pose un souci et engage la responsabilité des maires. Comment appréhender et mettre en corrélation étroite la question de la propriété des ouvrages et se protéger en cas de problème sur la question de la responsabilité dans le cas d'un grave accident ?

Jérôme Fauconnier précise que le législateur donne la possibilité de lever un nouvel impôt pour aider au financement mais la difficulté reste de savoir selon quels travaux et qui assurera la gestion. Le SIGREDA s'est saisi du dossier mais il n'est pas le seul ; d'autres initiatives de la Communauté de l'eau, du Département émergent. Aujourd'hui, le sujet reste confus et prendre une décision sans connaître les coûts est complexe.

Frédérique Puissat indique que le Département va proposer une aide financée sur la taxe d'équipement qui pourrait permettre d'amortir les coûts.

Pour Jean-Pierre Agresti, il y a plusieurs volets dans ce transfert de compétence : un transfert de responsabilité avec des ouvrages non identifiés précisément, et pas de moyen de faire puisque les moyens donnés par la taxe ne concernent que les travaux.

La taxe permet de financer les travaux et l'entretien, et déjà une grande partie des maires versaient une participation au SIGREDA. Evidemment ce transfert de compétence va coûter plus cher pour atteindre le niveau d'exigence fixé par la loi explique l'animateur.

Michel Picot a l'impression de prendre une responsabilité obligatoire sans que les choses soient claires et sans distinguer les contours exacts de cette compétence, il regrette de n'avoir aucun élément qui lui permette de se décider.

En effet, à l'instant T, il n'y a aucune connaissance sur les ouvrages et il est impossible de chiffrer le coût réel de la remise en état des digues. Des études vont être faites pour permettre d'obtenir les chiffres exacts explique le présentateur.

Ne faudrait-il pas que cet effort financier pèse sur les 400 000 habitants de la METRO plutôt que sur les 20 000 des 3 EPCI concernés s'interrogent plusieurs délégués communautaires.

S'agissant d'une obligation transférée par l'Etat et sachant que les EPCI ont en charge l'aménagement du territoire et donc, de fait la gestion de la sécurité des habitants (gestion des milieux aquatiques, et prévention des inondations), il n'y a pas d'alternatives à ce transfert de compétence.

**Départ : Marie-Jo Villard, Frédérique Puissat et Marie-Claire Terrier à 20hres et d'Alain Hermil Boudin à 20h30.**

#### **4- Attribution d'une subvention à l'Espace Public Numérique**

L'Espace public numérique (E.P.N.) est une association qui s'adresse aux habitants du Trièves souhaitant s'initier à l'informatique ou simplement utiliser une connexion internet. L'E.P.N. organise également des «ateliers découverte» en fonction des demandes. Il est situé dans le bâtiment des Sagnes.

Une permanence d'accueil est assurée par des bénévoles les jeudis et l'adhésion est gratuite pour les demandeurs d'emploi.

Pour 2017, l'EPN organise en partenariat avec la communauté de communes et le Département, un stage d'apprentissage collectif du Code de la Route, en direction des publics demandeurs d'emploi et allocataires du RSA.

Le vice-président à l'économie et à l'emploi propose d'attribuer une subvention de 500 € à l'EPN pour le développement de ses projets. Cette subvention sera affectée sur le budget économie – emploi à l'article 6574 : subventions.

**Vote : Attribution d'une subvention à l'Espace Public Numérique**

☞ **Adopté à l'unanimité**

#### **5- DM n°1 – Budget principal**

Il est nécessaire de modifier le budget principal afin de prendre en compte la délibération ci-dessus :

<b>Service : Economie</b>	<b>Dépense</b>
6574 – Subventions	+ 500,00 €
6226 – Honoraire	- 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

**Vote : DM n°1 – Budget principal**

☞ **Adopté à l'unanimité**

#### **6- Remboursement avance de frais à Mr Gérard Dangles, 1<sup>er</sup> Vice-président**

La communauté de communes du Trièves assure le portage du programme Leader alpes-sud-Isère pour l'ensemble du territoire. Pour communiquer sur son action, le GAL leader (groupe d'acteurs local) a souhaité créer un site internet spécifique : [leader-alpes-sud-isere.fr](http://leader-alpes-sud-isere.fr)

L'hébergement du nom de domaine se réalise par internet et le paiement de cet hébergement impose l'utilisation d'une carte bancaire. Ainsi, Mr Gérard DANGLES, 1<sup>er</sup> vice-président de la CCT et président du GAL, a été amené à acquitter, en son nom propre, la somme de 44,24€ pour l'ouverture du site internet. Le président propose de rembourser cette dépense à Mr Gérard DANGLES sur présentation de la facture acquittée.

**Vote : Remboursement avance de frais à Mr Gérard Dangles, 1<sup>er</sup> Vice-président**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **7- Modification du tableau des effectifs**

Suite à l'avis favorable du Comité technique du 9 mai 2017, il est proposé, dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 prévu par la Loi NOTRe, et compte tenu des financements possibles par l'Agence de l'Eau (80% du coût du poste – cf. délibération « appel à projets Agence de l'Eau : gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau »), il est proposé de créer un poste de chargé de mission Transfert compétences Eau & Assainissement pour 2 ans : poste n° 2017-138 – ingénieur à 35 heures hebdomadaires.

Sous la responsabilité du Directeur Général des Services, l'agent sera chargé du pilotage de la prise des compétences Eau et Assainissement par l'intercommunalité.

Ce poste est susceptible d'évoluer vers la prise de responsabilité du service eau et assainissement de la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **Missions**

Au sein d'une cellule technique (DGS, responsable finances, DRH, responsable du service eau potable des 7 communes ayant transféré cette compétence) et en étroite relation avec les élus et les personnels du territoire, il participera à l'élaboration des scénarii de transfert des compétences au sein des services de la CCT en matière technique, financière (budget, prix de l'eau, facturation,...) réglementaire et d'organisation des ressources humaines.

Dans ce cadre, il sera chargé de réaliser la collecte, auprès des communes membres, de tous les éléments et informations nécessaires au diagnostic technique, juridique et financier : recensement du patrimoine (réseaux et ouvrages existants, travaux à venir), des schémas directeurs existants, des plans des réseaux, des éléments financiers (budgets, tarifs), des règlements de service, des moyens humains et matériels (dont véhicules) affectés à chaque service...

Il assurera le pilotage, l'animation des groupes de travail, le suivi des missions et le contrôle des bureaux d'étude susceptibles d'accompagner la collectivité dans cette démarche de transfert de compétences.

Yann Souriau précise qu'actuellement, à l'ANEM, une action commune est engagée contre ce transfert de compétence. Faut-il donc aussi s'opposer à ce transfert de compétence en conseil communautaire ?

Pour Jérôme Fauconnier, s'agissant d'une loi, il ne peut être question de s'y opposer. Ce transfert de compétence sera inscrit dans les nouveaux statuts. La seule possibilité serait de prendre une motion.

Le Président précise qu'un groupe de travail va être mis en place pour réfléchir aux nouveaux statuts.

**Vote : Modification du tableau des effectifs**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **8- Convention de mise à disposition d'un adjoint technique à la commune de St Michel les Portes**

En 2015, une convention a été signée entre la Communauté de Communes et la Commune de Saint-Michel les Portes pour la mise à disposition à hauteur de 40% d'un temps complet d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe employé pour 60% au service collecte des déchets. Il est proposé de renouveler cette convention pour 1 an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.

**Vote : Convention de mise à disposition d'un adjoint technique à la commune de St Michel les Portes**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **9- Convention d'objectifs entre l'AGEDEN et la CCT : programme d'actions pour la transition énergétique en Isère 2017/2019**

Comme chaque année, il est nécessaire de revalider le partenariat de la CCT avec l'AGEDEN par une convention. Ce programme d'action est financé dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique par l'ADEME et la Région. Outre les habituelles permanences info-énergie, les actions spécifiques prévues pour cette année sont les suivantes :

- Défi class'énergie : 3 classes pour la rentrée 2017 (Mens, Clelles et Monestier de Clermont),
- Dispositif Thermographie (soirée + prêts de kits + permanence d'interprétation des résultats),
- Présence sur les foires de Saint Martin de La Cluze, Quelle Foire, et la rencontre logement,
- Sensibilisation des gestionnaires de bâtiments sur le contrôle de la ventilation qui devient réglementaire en 2018, à l'attention des communes et personnel CCT,
- Visites conseil pour la plateforme de rénovation (10 pour expérimenter ce dispositif).

Les visites conseil représentent un montant de 2 558 € conforme au budget prévisionnel d'accompagnement des bénéficiaires de la plateforme de rénovation énergétique, et le reste des actions un montant de 12 066 € conforme à ce qui était prévu au budget.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cette convention pour une durée de trois ans ; l'annexe financière sera signée chaque année en concertation entre l'AGEDEN et les services, après nouvelle délibération.

**Vote : Convention d'objectifs entre l'AGEDEN et la CCT : programme d'actions pour la transition énergétique en Isère 2017/2019**

☞ Adopté à l'unanimité

### 10- Marché d'entretien des sentiers d'intérêt communautaire du Trièves

Dans le cadre du renouvellement de la prestation d'entretien des sentiers d'intérêt communautaire du Trièves, une consultation en procédure adaptée par avis d'appel à concurrence en date du 14 mars 2017 a été lancée en vue de conclure ce marché de services. Les prestations sont prévues en deux lots :

- **lot 01** : entretien des sentiers du secteur Plaine
- **lot 02** : entretien des sentiers du secteur Montagne

L'étendue des besoins à satisfaire ne pouvant être entièrement arrêtée dans le présent marché, ce dernier prend la forme d'un accord-cadre avec comme :

- Montant minimum annuel : 10 000 € HT
- Montant maximum annuel : 40 000 € HT

La durée du présent marché est fixée pour une durée de 1 an reconductible 3 fois.

4 candidatures ont été reçues. Après analyse des offres, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer le marché à l'entreprise dont l'offre a été jugée la mieux-disante :

- **lot 1- entretien des sentiers du secteur plaine** : Entreprise LA CIME ELAGAGE 38 650 Saint Michel les Portes
- **lot 2- entretien des sentiers du secteur montagne** : Entreprise GRESLOU Dominique 38 650 Gresse en Vercors

**Vote : Marché d'entretien des sentiers d'intérêt communautaire du Trièves**

☞ Adopté à l'unanimité

### 11- Participation financière Séjour Famille 2017

Dans le cadre de l'Animation Collective Famille, le centre socioculturel intercommunal « Le Granjou » et Mixages, organisent des sorties découvertes à destination des familles en difficultés ou les personnes isolées.

Cette année, un mini séjour à destination d'une vingtaine de personnes est organisé fin août en partenariat avec le Département et soutenu par la CAF de l'Isère. Ce projet est accompagné par l'équipe d'animateurs sociaux de la communauté de communes et les travailleurs sociaux du Département et élaboré avec les personnes concernées. L'accès à ce séjour est cette année conditionné aux familles et personnes dont le quotient familial est en deçà de 1000.

Le conseil communautaire est invité à approuver les tarifs qui sont calculés en fonction du coût du séjour (transport, cout des permanents, alimentation, activités, hébergement), des aides CAF et de la part d'autofinancement que les familles mobilisent.

Quotient familial	Tarif par personne et par nuitée	
	Adulte	Enfant – de 12 ans
0-300	5 €	4 €
301-600	7 €	4 €
601-900	8 €	4 €
901-1000	10 €	5 €

**Vote : Participation financière Séjour Famille 2017**

☞ Adopté à l'unanimité

### 12- Marché de services « transfert des déchets ménagers résiduels »

Dans le cadre du renouvellement de la prestation de transfert des déchets, une consultation en procédure adaptée par avis d'appel à concurrence en date du 5 avril 2017 a été lancée en vue de conclure ce marché de services. L'étendue des besoins à satisfaire ne pouvant être entièrement arrêtée dans le présent marché, ce dernier prend la forme d'un accord-cadre avec comme :

- seuil minimum annuel : 80 transferts
- seuil maximum annuel : 150 transferts

La durée du présent marché est fixée pour une durée de 1 an reconductible 3 fois

1 candidature a été reçue. Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer le marché à :

**Entreprise SAS CORREARD 38 930 CLELLES**

- Prix d'un transfert pour l'incinérateur de Pontcharra = 550 € HT soit 605 € TTC
- Prix d'un transfert pour l'incinérateur d'Athador (incinérateur de secours) = 440 € HT soit 484 € TTC

**Vote : Marché de services « transfert des déchets ménagers résiduels »**

☞ Adopté à l'unanimité

### 13- Marché de services « traitement, tri, conditionnement et valorisation des déchets ménagers »

Dans le cadre du renouvellement de la prestation de traitement, tri, conditionnement et valorisation des déchets ménagers, une consultation en procédure adaptée par avis d'appel à concurrence en date du 7 avril 2017 a été lancée en vue de conclure ce marché de services. L'étendue des besoins à satisfaire ne pouvant être entièrement arrêtée dans le présent marché, ce dernier prend la forme d'un accord-cadre avec comme :

- Montant minimum annuel : 15 000 € HT
- Montant maximum annuel : 50 000 € HT

La durée du présent marché est fixée pour une durée de 1 an reconductible 3 fois

1 candidature a été reçue. Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer le marché à :

#### **Société de Tri d'Athador (STAR) 38 700 LA TRONCHE**

- Prix traitement (tri) = 270 € HT soit 297 € TTC
- Prix traitement du refus de tri = 120 € HT soit 132 € TTC

### **Vote : Marché de services « traitement, tri, conditionnement et valorisation des déchets ménagers »**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### 14- Travaux de sécurisation des déchetteries intercommunales – sollicitation des aides du Département de l'Isère dans le cadre de la dotation territoriale

Suite à l'accident mortel survenu à la déchèterie intercommunale de Monestier de Clermont, la CCT a décidé la mise en œuvre d'un programme de sécurisation des déchetteries de Monestier de Clermont et Mens ainsi que du site de compactage et de transfert des déchets ménagers de Clelles et la fermeture du site de dépôts d'encombrants de Clelles.

Sur la base de l'audit de sécurisation des sites réalisé par un bureau de contrôle, un appel d'offres a été lancé pour la réalisation des travaux. Le montant des travaux s'élève à

- Déchèterie Mens : 38 025,90 € HT
- Déchèterie Monestier de Clermont : 39 382,01 € HT
- Quai de transfert Clelles : 15 437,80 € HT

**Soit un montant total de travaux de 92 845,71 € HT**

Le conseil communautaire est invité à autoriser le Président à solliciter une subvention du Département dans le cadre de la dotation territoriale.

Aujourd'hui, les travaux ont débuté sur les sites de Mens et de Monestier de Clermont. Les 2 déchetteries devraient pouvoir ouvrir à la date prévue. En ce qui concerne le quai de transfert de Clelles, il doit être mis aux normes pour le personnel mais restera fermé au public. Pour information, la commission OM réfléchit à l'implantation d'une déchetterie sur le canton de Clelles.

### **Vote : Travaux de sécurisation des déchetteries intercommunales – sollicitation des aides du Département de l'Isère dans le cadre de la dotation territoriale**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### 15- Appel à projet Agence de l'Eau : « gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau »

La loi NOTRe qui porte la nouvelle organisation de la République a été promulguée le 7 août 2015. L'intercommunalité est encouragée et ses compétences élargies. En particulier, les EPCI exerceront la compétence eau et assainissement de manière optionnelle à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et de manière obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Dans ce contexte, l'agence de l'eau a lancé un appel à projets pour accompagner les collectivités dans leur réflexion sur le transfert de ces compétences et la structuration de leurs services eau et assainissement.

Cet appel à projet donne accès à des subventions pour les études réalisées par un prestataire extérieur ou directement par l'EPCI (financement de poste). Les dossiers déposés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2017 bénéficieront d'une aide à hauteur de 80%.

La CCT doit préparer en lien avec les communes ce transfert de compétence pour être opérationnelle le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il est proposé de s'appuyer sur l'organisation suivante :

- Le recrutement d'un chargé de mission pour 2 ans de septembre 2017 à septembre 2019
- Confier à des bureaux d'études la réalisation d'études ponctuelles (tarification, organisation RH, aspects juridiques....)

#### **Plan de financement 2017-2019**

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant HT	Financier	Montant	Taux
Chargé de mission	90 000 €	Agence de l'eau	120 000 €	80 %
Etudes complémentaires	60 000 €	Autofinancement CCT	30 000 €	20 %
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>150 000 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>150 000 €</b>	<b>100 %</b>

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à déposer un dossier auprès de l'agence de l'eau dans le cadre de cet appel à projet.

**Vote : Appel à projet Agence de l'Eau : « gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau »**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **- Questions diverses**

### **☐ Informations diverses :**

- Conseil communautaire : le prochain conseil aura lieu au **Percy** suivi par une dégustation et vente des produits locaux.
- PDIPR : le Président attend la réponse de chaque commune à propos des sentiers de randonnées. Yann Souriau revient sur la question des balades/randonnées et la présence des loups. Il a rencontré des présidents de club de randonnées et la question collective est : comment convient-il de se positionner par rapport à cette problématique ? Il convient de vérifier quels chemins paraissent praticables. Il lit une motion préparée par les élus de la Région PACA que le Président du Parc du Mercantour serait prêt à signer. Les Présidents des Parcs du Vercors et du Verdon pourraient signer aussi. Cette motion sera proposée soit de manière collective soit individuellement et sera diffusée aux maires du Trièves pour présentation en conseil municipal.  
La politique de l'Etat ne va pas s'arrêter au 1<sup>er</sup> accident, d'où l'importance de prendre clairement position.  
Jérôme Fauconnier a demandé à rencontrer d'autres territoires aux alentours de manière à tenir tous le même discours.
- Révision des statuts : un appel à candidature va être lancé dans les jours qui viennent pour solliciter les personnes désireuses de participer à ce groupe de travail.
- Ressourcerie : Marc Delmas indique que la Réserve a perçu une subvention de 5000€ et qu'elle vient d'obtenir l'agrément de l'Etat en tant qu'association d'insertion, ce qui est une grande étape. L'activité poursuit ces 3 grands axes : insertion, environnement et économie avec 6 emplois créés. Il adresse ses remerciements à la Communauté de communes du Trièves qui soutient ce projet depuis plusieurs mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.